

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui

représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière,
- ✓ d'informer la population
- de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,
- programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

F

ļ

E

n°

4

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le site IDE de la Préfecture à l'adresse suivante : <u>lien vers le site IDE de la Préfecture</u>.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (<u>lien vers prim.net</u>) :

Inondations et coulées de boue

date événement : 07/05/2000 au 07/05/2000 arrêté de catastrophe naturelle du : 21/07/2000 paru au Journal Officiel du : 01/08/2000

Inondations et coulées de boue

date événement : 06/05/2006 au 06/05/2006 arrêté de catastrophe naturelle du : 01/12/2006 paru au Journal Officiel du : 08/12/2006

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation.

Inondation

La commune de Mareuil-sur-Ourcq fait partie du bassin Seine-Normandie.

Le plan de gestion du risque inondation (PGRI) est un document stratégique pour la gestion des inondations, initié par une Directive européenne, dite « directive inondation » dont les objectifs ont été repris dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II). Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été approuvé le 7 décembre 2015, son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel.

Il fixe pour 6 ans, 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie. Ces objectifs sont :















Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires ;

Objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;

Objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;

Objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau (PAPI, SAGE, PPRI, PPRL, autorisations/déclarations loi sur l'eau,...) et les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT et en l'absence de SCOT, les PLU, les PLUi, les cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs et des dispositions du PGRI.

Ces informations sont disponibles sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à l'adresse suivante : lien vers la DRIEE Île-de-France.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des <u>cavités souterraines</u> du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses <u>lien vers Géorisques / cavités souterraines</u> et <u>lien vers Géorisques / mouvements de terrain</u> et <u>lien vers la cartothèque du site de la préfecture</u>.

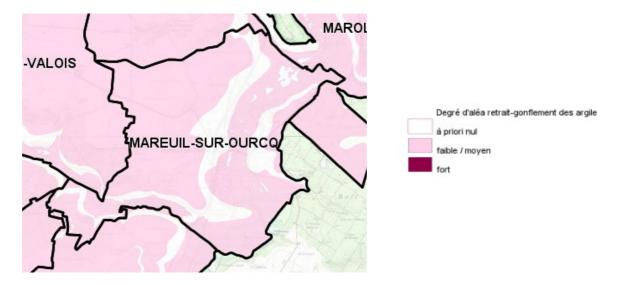
6 cavités souterraines ont été recensées sur la commune : fiche communale.

4 mouvements de terrain ont été recensés sur la commune : fiche communale.



Retrait-gonflement des sols argileux

La commune de Mareuil-sur-Ourcq est concernée par un retrait gonflement des argiles faible à fort sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : <u>lien vers Géorisques / retrait-gonflement des argiles</u> ou <u>lien vers la cartothèque du site de la préfecture</u>.



Les Risques technologiques

Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

14 établissements à risque soumis à autorisations, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont recensés sur cette commune :

Exploitant	Adresse	AP ou récépissé	Date de l'act∉	Activités
CLAEYS Frères	section D n° 353 section C lieudit le noyer du mont d'houillon	arrêté		hangar métallique matériel agricole + cuve essence
CLEMENT Ets	lieudit le feignet section C n° 635	Récépissé de déclaration	24/05/1973	Mécanique générale stockage 30000 L de fioul
CREICHE	43, rue de meaux section B Parcelle n° 246	non classable		atelier réparation automobile
DIEUX Bernard et Daniel	CV n° 6 rue du moulin	Récépissé de déclaration	01/03/1971	atelier de menuiserie
GODE (les consorts)	13 rue de <u>ferté</u> million	pas d'acte délivré		station service Cessation d'activité depuis 1991
GRONDIN Jacques	section D n° 91 lieudit le Sépulcre parcelle n° 70 m 36	Récépissé de déclaration	27/05/1969	négociant en combustibles
HAUSSY Marius	CD 88 parcelle n° 147 lieudit Escavelles	Récépissé de déclaration	25/05/1965	réservoir fuel domestique + dépôt gaz ammoniac liquéfié
KREPA société	section C lieudit le feignet	Récépissé de déclaration		Atelier de fabrication d'objets matières plastiques
OTICO Société	partie de la halle aux marchandises (SNCF)	arrêté		stockage de pneumatiques
M. PLAQUET	rue de Meaux	Récépissé de déclaration	02/08/1982	Station service garage
PROFFIT Louis	rue de Thury	arrêté	22/02/1967	Dépôt de 4 tonnes d'ammoniac anhydre
SOMAFOD Société	lieudit clos rogret section C 654-656-659-660	Récépissé de déclaration	01/04/1977	atelier travail du bois cuve 5000 LL de fuel dépôt de vernis
TOURNANT SARL	ZI route du feignet	Récépissé de déclaration	28/07/2003	constructions métalliques
VALADE Claude	9 rue de meaux	non classable		confection, chaussures, tabac

Cette information est disponible sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <u>lien vers</u> les installations classées.

Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : <u>lien vers Basias</u>. Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

20 sites ont été recensés sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : <u>lien vers Basol</u>. Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.